



Peintures dans un logement en location

Par **caroline**, le **07/01/2012 à 11:36**

Bonjour,rrrnAprès avoir lu plusieurs sujets sur le forum je reste sans réponse à mon interrogation. rrrnNous avons trouver un appartement à louer mais l'état des murs laisse à désirer: trous partout notamment.rrrnLe propriétaire serait d'accord pour financer les pots de peintures mais il souhaite conserver les couleurs qui sont actuellement dans l'appartement (ce bien était sa résidence principale).rrrnL'agence m'indique qu'il à inscrit dans l'état des lieux le fait qu'il souhaite retrouver ses murs vert et marron.rrrnEst il dans son droit en réclamant que les murs soient d'une certaine couleurs rien qu'en l'inscrivant dans le bail ou l'état des lieux ou bien cette clause est abusive? rrrnMerci pour vos réponses

Par **cocotte1003**, le **07/01/2012 à 12:45**

Bonjour, c'est une clause abusive, la décoration est laissé à l'appréciation du locataire dans la limite du raisonnable, évitez les couleurs comme le fluo et les plafonds noirs, cordialement